

## **CONVENTION FINANCIERE**

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à deux sources de financement :

- La contribution financière des parents, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
  - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
  - L'enseignement religieux (animation pastorale),
  - Des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement,
  - L'acquisition de certains équipements
  
- La contribution financière des collectivités publiques :
  - Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat ;
  - Les forfaits d'externat qui constituent un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) et qui sont à la charge de :
    - La commune pour l'école maternelle et élémentaire,
    - Le conseil départemental et l'Etat pour le collège,
    - Le conseil régional et l'Etat pour le lycée.

Les activités périscolaires facultatives (cantine, garderie et études surveillées, internat, etc.) sont à la charge des parents.

### **I – CANTINE :**

Prix du repas : 5,20 €  
seuls les repas consommés sont facturés.

### **II – SCOLARITE :**

- 33 € par enfant** : un montant qui permet le fonctionnement de l'établissement, l'entretien des locaux et le maintien d'un environnement de qualité pour l'éducation de vos enfants.
- 37 € par enfant** : un tarif bienfaiteur pour les familles qui le souhaitent, ne revêtant aucun caractère obligatoire

Tarif dégressif à partir de 3 enfants sur demande.

Pour l'internat, à partir de la 4° :

- Echéance : 84,50€ par mois
- Restauration des internes incluant le goûter de fin de journée, le repas du soir et le petit déjeuner : 6,90€ tout compris

Les paiements de la cantine et de la scolarité se feront tous les mois sur facture. Nous vous encourageons à opter pour le prélèvement automatique. Pour les prélèvements automatiques, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement ci-dessous, et nous le retourner avec un relevé d'identité bancaire.